

Un premier jet inacceptable

Aix-en-Provence, le 26 septembre 2006

L'administration a soumis un premier projet qui présente de graves lacunes. Par exemple, aucune référence n'est faite quant à l'engagement du ministère d'effectuer toutes les prestations réalisées dans le domaine de l'aviation civile dans le cadre de la Fonction publique d'Etat. Il manque également un volet sur l'amélioration des retraites, et un autre sur les effectifs. Nous demandons donc à l'administration de revoir complètement sa copie.

La vente "par lots" de la DGAC est dans l'air. Voici quelques exemples des points sur lesquels l'USAC-CGT interviendra dans les tout prochains jours.

Pourtant, la licence ne protégera ni le métier, ni d'une sortie de la Fonction publique. Pour preuve les électroniciens allemands en avaient une et ils sont pourtant en cours de privatisation.

Fonction publique d'Etat

C'est la meilleure protection pour les personnels. Pour les usagers, c'est la garantie de la prise en compte de l'intérêt général, la continuité, l'adaptabilité, l'efficacité du service comme l'accès égal pour tous et l'indépendance à l'égard des pressions économiques. L'USAC-CGT, ne transigera pas sur cet aspect primordial.

Vers une agence européenne

Il est proposé des "arrangements institutionnels" pour pousser à la mise en place d'une agence européenne (prestataire unique) du contrôle avec la Suisse, le Benelux et l'Allemagne dont le prestataire de service de navigation aérienne est en cours de privatisation...

Une licence pour les électroniciens

Le GT Esarr5 n'a pas fini de travailler que l'administration en écrit déjà les conclusions. Elle impose la mise en place d'une licence franco-française alors qu'aucune réglementation européenne ne l'exige. Dans quel but ?

"Ce projet présente de graves lacunes et des notions inacceptables : copie à revoir !"

La DGAC cotée au Cac40 ?

Comment appelle-t-on une entité réunissant les partenaires privés, publics ou semi privés de la DGAC (aéroports, compagnies, Météo France...), les représentants des personnels et les représentants de l'Etat ?

Ce n'est ni plus ni moins qu'un Conseil d'administration d'entreprise privée.

Pour ne choquer personne, l'administration le baptise "Comité d'orientation stratégique"... alors que la DGAC comporte déjà en son sein une Direction des affaires stratégiques et techniques en charge de ce domaine.

Plan de licenciement des Ouvriers d'Etat

C'est écrit noir sur blanc. L'administration propose, comme dans le privé, "*une indemnité de départ volontaire et indemnité d'aide à la création d'entreprise pour les Ouvriers de l'Etat*". Comme si nous n'avions plus de logistique, d'informatique, de centrales énergies... à gérer.

Une poignée de cacahouètes pour les personnels administratifs

Parmi le peu de mesures pour ces personnels, le plus souvent non détaillées et non chiffrées, il en est une qui confine au mépris : la valorisation du régime indemnitaire de 8% sur trois ans, soit 2,6% par an ou moins de 15€ par mois pour la plupart d'entre eux.

Accentuation des disparités dans les corps de catégorie A

L'administration écarte les IEEAC des services d'exploitation.

Elle ne propose pas une harmonisation, pourtant légitime, de l'accès au HEA pour les IEEAC et les IESEA sur le modèle du grade fonctionnel de l'accord licence. Les propositions tendent à accroître encore les disparités de salaires des trois corps techniques de catégorie A, occupant pourtant les mêmes fonctions d'encadrement.

Des orientations dangereuses pour plusieurs services

Au plan de restructuration du Sefa, à la disparition programmée des DAC et l'avenir incertain du Stac, s'ajoute le retour du GIE DSNA/Thales, pourtant rejeté par l'immense majorité des personnels de la DTI. Par ailleurs, aucune mesure n'est prévue pour permettre d'alléger les contraintes qui pèsent sur la DTI et de rendre ce service attractif.

Le droit de grève à nouveau attaqué

Après le recul acté dans l'accord licence, de nouvelles fonctions seront privées de fait du droit de grève. Il est à craindre que cette logique ne se poursuive si les personnels ne réagissent pas vivement à cet irremplaçable moyen de faire entendre leurs revendications.

Réponse inadaptée aux demandes des personnels d'Orly

L'administration propose la fusion des groupes A et B tout en créant pas moins de 11 taux de primes à l'intérieur de ce nouveau groupe (dont 7 taux fictifs !!!). Alors que l'administration réaffirme son engagement dans Opera, Orly ne sera donc toujours pas classé au même niveau que les CRNA et Roissy.

Contraintes supplémentaires pour tous les personnels de Roissy

Pour justifier le versement d'une prime aux personnels de Roissy, l'administration propose de limiter drastiquement leurs droits à mutation : le versement de la prime (différente selon les personnels) sera conditionné à 10 ans de présence sur la plateforme... après la qualification PC pour les ICNA. Roissy deviendrait-il le laboratoire pour toute la Fonction publique ? Dans la même logique, il est proposé un délai de cinq ans après la qualification PC, avant toute possibilité de mutation... pour les l'ensemble des ICNA.

Ce texte demande à être complètement repensé. Tel qu'il est, il prépare des changements structurels déstabilisateurs.

Nous voulons encore croire qu'à la prochaine séance, le 3 octobre, nous serons nombreux à ne pas transiger sur le non démantèlement de la DGAC dans aucune de ses composantes. Notre organisation intégrée et unie au sein de la Fonction publique d'Etat est, de façon certaine, le meilleur rempart à tout projet de privatisation, de "consolidation", de fermeture de services et de transferts de personnels.

Des assemblées générales s'organisent sur de nombreux sites. L'USAC-CGT sera attentive aux réactions des personnels et se tient prête à poursuivre les négociations pour faire aboutir leurs revendications.